

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Livraison de pellets.

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une livraison de pellets rue de bourgogne chez Mme AURILLARD il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement et la circulation seront interdit rue de Bourgogne devant le numéro 12

Le 12 septembre 2024 de 7h00 à 9h00

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée par le demandeur

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Mme AURILLARD

Pour M^{me} la Maire et par délégation

Sylvie REGALDI

Première Adjointe, chargée de la Santé,
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité
des aînés et des personnes vulnérables



ARBOIS, le 03 septembre 2024

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

